

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 27 octobre à 19H,

Le Conseil Municipal de la Commune de St Michel de Volangis, s'est réuni, à la Mairie sous la présidence de Mr Denis POYET, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
présents : 7
votants : 8
Date de convocation :
23 octobre 2017

Étaient présents : Mr Denis POYET, Mr Frantz CARON, Mr José CARVALHO, Mme Marie-Line DIAS, Mr Grégory MAISON, Mme Carole POULHES, Mme Odile GAUDINAT

Étaient absents : Mme Chantal LEBLANC qui a donné procuration à Mr Denis POYET, Mme Olivia ESTEVES, Mme Ghislaine MATHONNIERE, Mr Emmanuel BOYER

Secrétaire de séance : Mr Grégory MAISON

N°2017/52 – MANDAT DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mandat de vente signé avec la Société Esprit Immo (MonTerrainIdéal.com) est arrivé à échéance le 14 octobre 2017.

Il l'informe également des conditions de commercialisation de la SEM Territoria pour les lots restant, et précise que celles de la Société Esprit Immo demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier la commercialisation :

- des lots 3, 5, 6, 8, 12, 14, 17, 19, 21 et 22 à la société Esprit Immo (MonTerrainIdéal.com)
- des lots 1, 7, 10, 13, 15, 18, 20, 23 et 24 à la SEM Territoria

- dit que dans l'hypothèse où l'une des 2 sociétés venait à commercialiser un terrain qui n'est pas dans son portefeuille, elle aura l'obligation redonner à l'autre société l'un des autres lots sur lesquels elle bénéficie de la clause de priorité.

- autorise Monsieur le Maire à signer :

- les mandats de vente avec la société Esprit Immo (MonTerrainIdéal.com)
- l'acte d'engagement avec la SEM Territoria.

N°2017/53 - CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DE L'ECOLE DE ST MICHEL DE VOLANGIS A LA PISCINE DE ST GERMAIN DU PUY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis l'année scolaire 2009/2010, la Commune de St Germain du Puy ne peut plus permettre un accès gratuit à la piscine et une mise à disposition gratuite des éducateurs aux élèves des communes extérieures.

Il donne alors lecture du projet de convention qui permet de formaliser entre les deux communes, la mise à disposition de la piscine et des éducateurs de St Germain du Puy aux élèves de St Michel de Volangis, la participation demandée à la Commune de St Michel de Volangis et de poser les règles de responsabilité de chacun dans le cadre de l'accès à la piscine, pour l'année scolaire 2017-2018.

La durée de cette convention est fixée pour l'année scolaire 2017-2018 et renouvelable par reconduction expresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- Décor de Noël

Madame POULHES propose de nouvelles décorations qui pourraient être réalisées.

- Liaison douce

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal que les travaux de la liaison douce entre le lotissement et le bourg devront être commandés avant le 31/12/17, réalisés, payés et le versement de la subvention TEPCV demandée avant le 31/03/2018, si l'on ne veut pas perdre la subvention de 50 % qui a été accordée.

Il rappelle qu'un devis avait été demandé à la Société Palin Espaces Verts. Un autre devis sera demandé à l'entreprise RENIER.

- RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit transmettre pour le 3 novembre au Centre de Gestion, une saisine du Comité Technique Paritaire concernant le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), pour avis. Lorsque cet avis sera reçu, le Conseil Municipal devra délibérer sur le RIFSEEP.

- Formation premiers secours

Madame POULHES demande où en est la demande pour la formation aux premiers secours. Celle-ci pourrait être proposée au personnel et aux habitants de la commune qui seraient intéressés.
Monsieur le Maire prendra contact avec les organismes qui dispensent ces formations.

Fait et délibéré les jours mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.